



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT

Configuration « Compétitions »

Accessions – Relégations District 1 à 6 Saison 2022/2023

Vous trouverez ci-après les informations relatives aux accessions et relégations pour la fin de saison 2022/2023 pour les Divisions District 1 à District 6, définies par les articles 24, 25 et 26 des Règlements de District.

Dans les groupes où une ou plusieurs équipes se trouvent en situation de forfait général, les dispositions de l'article 11 des Règlements de District s'appliquent.

Préambule : Vu les informations publiées par la LGEF en date du 26/08/2022, il convient de prendre en compte que le nombre de descentes de Régionale 3 vers le District Alsace en fin de saison 2022/2023 se situera dans une fourchette de 15 à 24 équipes.

Ce nombre étant bien supérieur aux accessions de District vers les championnats de Ligue, en raison de la poursuite de la réforme des compétitions régionales, les informations sur les accessions/relégations ci-dessous sont exprimées sous forme de fourchette définie selon la situation la plus favorable et la plus défavorable en matière de relégations de Régionale 3.

District 1 :

Situation 2022/23 : _____ 4 groupes de 12 équipes et 2 groupes de 13 équipes

▲ **Accessions en Régionale 3 :** _____ 10 équipes ; Les classées 1^{es} + les 4 meilleures 2^{es}

▼ **Relégations en District 2 :** _____ 12 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

District 2 :

Situation 2022/23 : _____ 7 groupes de 12 équipes

▲ **Accessions en District 1 :** _____ De 8 à 11 équipes ;

Si 15 descentes de R3 : Accession de 11 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 4 meilleures 2^{es}

Si 16 descentes de R3 : Accession de 10 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 3 meilleures 2^{es}

Si 17 descentes de R3 : Accession de 9 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 2 meilleures 2^{es}

Si 18 à 21 descentes de R3 : Accession de 8 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + la meilleure 2^e

▼ **Relégations en District 3 :** _____ 14 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

District 3 :

Situation 2022/23 : _____ 7 groupes de 12 équipes et 1 groupe de 11 équipes

▲ **Accessions en District 2 :** _____ De 10 à 13 équipes ;

Si 15 descentes de R3 : Accession de 13 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 5 meilleures 2^{es}

Si 16 descentes de R3 : Accession de 12 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 4 meilleures 2^{es}

Si 17 descentes de R3 : Accession de 11 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 3 meilleures 2^{es}

Si 18 à 21 descentes de R3 : Accession de 10 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 2 meilleures 2^{es}

▼ **Relégations en District 4 :** _____ 16 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe

District 4 :

Situation 2022/23 : _____ 4 groupes de 12 équipes et 5 groupes de 11 équipes

▲ **Accessions en District 3 : _____ De 13 à 16 équipes ;**

Si 15 descentes de R3 : Accession de 16 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 7 meilleures 2^{es}

Si 16 descentes de R3 : Accession de 15 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 6 meilleures 2^{es}

Si 17 descentes de R3 : Accession de 14 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 5 meilleures 2^{es}

Si 18 à 21 descentes de R3 : Accession de 13 équipes ; les classées 1^{es} de chaque groupe + les 4 meilleures 2^{es}

▼ **Relégations en District 5 : _____ 18 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe**

District 5 :

Situation 2022/23 : _____ 4 groupes de 12 équipes et 6 groupes de 11 équipes

▲ **Accessions en District 4 : _____ De 20 à 23 équipes ;**

Si 15 descentes de R3 : Accession de 23 équipes ; les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe + les 3 meilleures 3^{es}

Si 16 descentes de R3 : Accession de 22 équipes ; les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe + les 2 meilleures 3^{es}

Si 17 descentes de R3 : Accession de 21 équipes ; les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe + le meilleur 3^e

Si 18 à 21 descentes de R3 : Accession de 20 équipes ; les classées 1^{es} et 2^{es} de chaque groupe

▼ **Relégations en District 6 : _____ Actuellement 6 équipes**

Nb : Une équipe 2, 3 ou 4 classée à la dernière place d'un groupe de District 5 est reléguée en District 6 (Art 25.b des RD), à l'exception du groupe E de District 5, ce dernier étant composé exclusivement d'équipes « réserves », ce point réglementaire ne s'applique pas.

District 6 :

Situation 2022/23 : _____ 6 groupes de 12 équipes et 2 groupes de 11 équipes

▲ **Accessions en District 5 : _____ 14 équipes* ; Les classées 1^{es} de chaque groupe
+ les 6 meilleures 2^{es}**

▼ **Relégations en District 7 : _____ 16 équipes ; Les classées 2 dernières de chaque groupe**

Nb : En cas de descente d'une (ou plusieurs) équipe(s) réserves de D5 en D6, il sera procédé à une (ou plusieurs) montées supplémentaires parmi les meilleurs troisièmes de D6.

6 équipes réserves sont à ce jour en position de relégation certaine ou en forfait général, donc classées à la dernière place de leur groupe.

Les présentes informations sont publiées :

- Sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

- Sous réserve de respect des modalités définies par les articles 24, 25 et 26 des Règlements de District.

- Dans les groupes où une ou plusieurs équipes se trouvent en situation de forfait général, les dispositions de l'article 11 des Règlements de District s'appliquent.

La Commission Sportive Seniors du District Alsace